

VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

N° 2026/10



Date de Convocation
02/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Louis Lemaire, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 28
Pouvoirs : 0
Votants : 28

PRÉSENTS :

Nadine CALVES, Alexis PENPENIC, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN, Stéphane GEAY, Naïma NAÏT-SEGHIR, Erwan JEAN-BAPTISTE, Marie-France TRINQUESSE, Stéphane ALONSO, Manon MORIN, Michel DAMERVAL, Renée BOU ANICH, Pierre LEUX, Corinne AJAS, Arthur WUCHNER, Estelle GLONDU, Olivier MANCHERON, Armelle BLAISOT, Patrick LECHAT, Maria NOBLE, Jean-Luc JOLIT, Virginie VERRINO, Sandrine COCHETEUX, Didier PONNET, Émilie PORTIER, Isabelle LASTERNAS.

ABSENT : Philippe TOUZALIN,

Marie-France TRINQUESSE a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

VU le Code général des impôts, et notamment son article 1650, ainsi que l'article 346 de l'annexe III, relatifs à la commission communale des impôts directs ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour les désignations inscrites à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT que la commission communale des impôts directs est composée du maire, président, et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables proposée par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que cette liste doit comporter trente-deux noms de contribuables de la commune inscrits aux rôles des impôts directs locaux ;

Sur exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
À LA MAJORITÉ,**

- **ÉTABLIT** la liste ci-dessous de trente-deux contribuables appelés à être désignés membres de la commission communale des impôts directs.

- | | | | |
|-----|--------------------------|-----|-----------------------------|
| 1. | Mme BOU-ANICH Renée | 17. | M. GEAY Stéphane |
| 2. | M. PRISSETTE Alain | 18. | Mme TRINQUESSE Marie-France |
| 3. | M. ARMAND Michel | 19. | Mme CHEDHOMME Nadine |
| 4. | Mme FEINSOHN Louise | 20. | M. LECHAT Patrick |
| 5. | M. JOLIT Jean-Luc | 21. | Mme NOBLE Maria |
| 6. | M. PIERRON Bernard | 22. | Mme DUPRÉ Nthalie |
| 7. | Mme SENG Brigitte | 23. | M. DAMERVAL Michel |
| 8. | M. AMIRAUULT Jean-Pierre | 24. | M. GLONDU Alain |
| 9. | Mme VAN DER HAM Pascale | 25. | M. SOLTYSIAK Philippe |
| 10. | Mme RABY Marie-Hélène | 26. | M. SCHAFFER Jérôme |



11. Mme THIBAUD Colette
12. Mme BLAISOT Armelle
13. M. PENPENIC Alexis
14. Mme BELABBAS Béatrice
15. Mme CALVES Nadine
16. Mme MICHEL Valérie

27. Mme GONCALVES Eugénia
28. M. BIDAL Mathieu
29. M. GIROUD Nicolas
30. M. LEUX Pierre
31. M. MAZEREAU Pascal
32. M. MANCHERON Olivier

« Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte ».



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

Commune de PARMAIN

Par délibération n° 2026-10..... en date du 08/04/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
1	MME BOU ANICH	Renée	18/08/1944	28 allée Arthur Honegger	TF
2	M. PRISSETTE	Alain	03/02/1953	3 rue Albert 1er	TF
3	M. ARMAND	Michel	17/08/1948	9 rue Albert 1er	TF
4	MME FEINSOHN	Louise	30/08/1957	25 rue du Val-d'Oise	TF
5	M. JOLIT	Jean-Luc	10/09/1954	6 Chemin du Clos Pollet	TF
6	M. PIERRON	Bernard	13/04/1952	2 rue de la Paix	TF
7	MME SENG	Brigitte	25/05/1953	7 allée de l'Aspirant Bouvier	TF
8	M. AMIRALTY	Jean-Pierre	15/05/1956	67 rue du Général de Gaulle	TF
9	MME VAN DER HAM	Pascale	08/02/1963	23 rue Blanchet	TF
10	MME RABY	Marie-Hélène	20/03/1961	2 tîef du Colombier 95300 HÉROUVILLE	CFE
11	MME THIBAUD	Colette	19/04/1953	91 rue du maréchal Foch	TF

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026

ID : 095-219504800-20260408-DEL20260-DE





Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12 MME	BLAISOT	Armelle	09/11/1949	24 rue de Parmain	TF
13 M.	PENPENIC	Alexis	09/10/1974	38 Chemin des Pivoines	TF
14 MME	BELABBAS	Béatrice	11/02/1974	99 avenue de Paris	TF
15 MME	CALVES	Nadine	06/04/1965	146 rue du maréchal Foch	TF
16 MME	MICHEL	Valérie	03/09/1967	16 rue Blanchet	INCONNUE
17 M.	GEAY	Stéphane	18/02/1972	21 Bis rue de Parmain	INCONNUE
18 MME	TRINQUESSE	Marie-France	01/03/1959	6 chemin des Chasseras	TF
19 MME	CHEDHOMME	Nadine	22/12/1958	54 rue du Général de Gaulle	TF
20 M.	LECHAT	Patrick	23/11/1964	27 rue du Général de Gaulle	TF
21 MME	NOBLE	Maria	08/12/1956	12 rue du Port de Jouy	TF
22 MME	DUPRÉ	Nathalie	10/10/1965	4 rue Couperie	TF
23 M.	DAMERVAL	Michel	25/09/1957	3 Ter rue du maréchal Lyautey	TF
24 M.	GLONDU	Alain	17/11/1982	14 rue des Hironnelles	INCONNUE
25 M.	SOLTYSIAK	Philippe	12/12/1973	31 Bis rue du Général de Gaulle	TF
26 M.	SCHAFFER	Jérôme	19/01/1964	7 rue du Président Wilson	TF
27 MME	GONCALVES	Eugénia	02/10/1971	12 rue de la Paix	TF
28 M.	BIDAL	Mathieu	04/09/1970	99 avenue de Paris	INCONNUE
29 M.	GIROUD	Nicolas	24/01/1984	57 rue du maréchal Foch	TF
30 M.	LEUX	Pierre	02/11/1957	18 rue Charlotte	TF
31 M.	MAZEREAU	Pascal	06/06/1959	34 rue Albert 1er	TF
32 M.	MANCHERON	Olivier	28/10/1986	110 rue du Général de Gaulle	TF

Interlocuteur(s) de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
	LE RUYET	Marie-Noëlle	dgs@ville-parmain.fr	0134089596
	DECAUX	Ghislaine	gdecaux@ville-parmain.fr	0134089580